

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois avril, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du seize avril deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Madame Nicole MANGOT, Monsieur Gilles PIARD

Absente ayant donné pouvoir : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART à Monsieur Hervé PINEAU

Absent excusé : Monsieur Flavien GENDRON

Absents : Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

Secrétaire de séance : Monsieur Joseph GARCIA

Date de la convocation : 16/04/2024	Nombre de votants	13
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	13
19	Pour	12
Nombre de membres présents	Contre	01
12		
Nombre de procuration		
01		

24.40 - Mise en œuvre d'activités sportives et artistiques pendant la pause méridienne de l'école Jean de La Fontaine pour l'année scolaire 2023/2024 - Convention avec l'association Avenir Sportif de la Baie

Par délibération n°23.46 du 18 juillet 2023, le Conseil Municipal a décidé de conventionner avec des associations locales, pour la mise en œuvre d'activités sportives et artistiques pendant la pause méridienne, auprès des élèves des écoles maternelle Jean de La Fontaine et élémentaire Jean Ferrat, pendant l'année scolaire 2023/2024.

Il est rappelé que l'accès aux activités est gratuit pour les enfants, et proposé sur les créneaux 12h-12h45 en maternelle, et 12h-13h20 en élémentaire. Les enfants sont libres d'y participer ou non. Les activités sont les suivantes :

Ecole maternelle :

- Judo toute l'année, jeudi et vendredi - convention avec l'association Judo et Jujitsu de Marsilly ;
- Chant toute l'année, chaque mardi - convention avec l'association La clé des chants ;
- Lire et Faire Lire, d'octobre à juillet, chaque jeudi - convention avec l'UDAF.

AR Prefecture

Ecole élémentaire :

017-211702220-20240425-2440-DE

Reçu le 25/04

- Basket toute l'année, lundi, mardi, jeudi et vendredi - convention avec l'association La Ruche Basket
- Judo toute l'année, lundi, mardi, jeudi et vendredi- convention avec l'association Judo et Jujitsu de Marsilly,
- Football : 7/09 au 5/10 - chaque jeudi - convention avec l'association l'Avenir Sportif de la Baie ;
- Taïchi du 5/10 au 21/12, chaque jeudi.

L'association l'Avenir sportif de la Baie (football) est volontaire pour animer la pause méridienne de l'école maternelle Jean de La Fontaine sur la période du 2 mai au 6 juin, le jeudi midi.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention à intervenir avec l'association Avenir Sportif de la Baie pour la mise en œuvre d'une activité « football » pendant la pause méridienne de l'école maternelle, pour la période du 2 mai au 6 juin 2024,

Considérant l'intérêt de permettre aux enfants de découvrir une nouvelle discipline sur le temps périscolaire, et de promouvoir l'action des associations locales,

Après en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 voix contre (Monsieur PIARD) :

- APPROUVE l'organisation d'une activité football sur la pause méridienne de l'école Jean de La Fontaine, chaque jeudi de 12h à 12h45, du 2 mai au 6 juin 2024 ;
- APPROUVE la convention à intervenir avec l'association Avenir Sportif de la Baie ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 24 avril 2024



Le Maire,
Hervé PINEAU

Le Secrétaire,

Joseph GARCIA